

Le 10 novembre 2022 en Charente Maritime, visibilité des luttes salariales dans les entreprises.



Dans de nombreuses entreprises, des exigences salariales fortes se sont révélées, notamment avec le contexte créé par la grève des raffineries.

Cependant, le mouvement social doit s'amplifier dans notre département après les journées interprofessionnelles de grève et de manifestations des 18 et 27 octobre 2022.

En effet, une nouvelle journée d'action interprofessionnelle a été programmée le 10 novembre pour répondre aux demandes de visibilité des luttes salariales dans les entreprises. Cette journée permettra à chaque entreprise de défendre ses propres revendications, et de porter des revendications globales (hausse du SMIC, égalité salariale femmes-hommes, échelle mobile des salaires).

C'est pourquoi, l'Union Départementale appelle à amplifier la mobilisation le 10 novembre dans les entreprises pour demander l'ouverture anticipée des négociations obligatoires et en organisant des piquets de grève devant les entreprises, les établissements.

Le mot d'ordre est clair, des augmentations de salaires immédiates et générales, pour toutes et tous. Les raisons de se mobiliser sur cette thématique ne manquent pas.

C'est d'abord une *nécessité* pour les salariés, alors que l'inflation s'établit toujours autour de 6 % sur un an, et que l'énergie et la nourriture (deux postes incompressibles de dépenses) sont particulièrement touchées.

Tous les salariés qui n'auront pas eu d'augmentation soit la quasi-totalité du monde du travail perdront du pouvoir d'achat.

C'est ensuite une question de *répartition des richesses* et de conflit entre le travail et le capital. Car de l'autre côté de la barrière, le temps n'est pas à la sobriété. Patrick Pouyanné, PDG de TotalEnergies, s'est augmenté de 52 % il y a quelques semaines (de quoi se mettre à l'abri face à l'inflation).

Les versements aux actionnaires ont battu un record en 2021, et en battront sans doute un autre en 2022.

C'est enfin un enjeu de *reconnaissance* du travail. Rappelons que le salaire moyen des 4,6 millions de travailleurs de la « deuxième ligne » (aides à domicile, aides-soignantes, chauffeurs de bus, agents de caisse, etc.) est de 996 € par mois, soit en dessous du seuil de pauvreté. Voilà la réalité du travail aujourd'hui, sous-rémunéré, sous-considéré.

Se battre pour les salaires, c'est aussi se battre pour la reconnaissance de la place du travail dans la société.

C'est bien sûr, se battre pour l'amélioration de nos conditions de vie immédiates, mais c'est aussi lutter contre la folie du capital.

Le 10 novembre, organisons dans les entreprises, les services et les établissements du département de Charente Maritime des mobilisations pour gagner, par la lutte, ces hausses de salaires pour toutes et tous.